

<http://snetap-fsu.fr/Renovation-du-Bac-STAV-il.html>



Rénovation du Bac STAV : il délivrera finalement la capacité professionnelle. Cette nouvelle doit maintenant être



officialisée Date de mise en ligne : samedi 4 février 2012

agogie - Réformes du lycée - Réforme de la voie technologique -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le SNETAP [FSU](#) a réinterrogé la [DGER](#) sur la disparition de "la capacité professionnelle agricole" dans le Bac STAV rénové. L'administration nous a finalement assuré du maintien de cette capacité. Cette annonce devrait être confirmée lors de la prochaine [CNS](#) "Études Générales" du 6 mars 2012.

Depuis la dernière [CNS](#) "Études Générales" du 25 janvier, le SNETAP [FSU](#) a réinterrogé la [DGER](#), dans un cadre informel, sur la disparition de "la capacité professionnelle agricole" (ou capacité d'installation exigée pour bénéficier des aides accordées par l'État pour l'installation des jeunes agriculteurs de moins de 40 ans) dans le cadre de la rénovation du baccalauréat technologique.

Pour le SNETAP la suppression de cette capacité professionnelle du Bac Techno, ne se justifie pas. Au regard des autres diplômes délivrant la capacité professionnelle, le Bac STAV reste bien un diplôme de l'Enseignement Agricole apportant aux jeunes une formation générale et technologique leur permettant d'envisager, après quelques années d'expérience et/ou une poursuite d'études, une installation.

De plus l'abandon de cette délivrance risquerait de réduire encore davantage l'attractivité de ce diplôme au profit du bac pro.

Les représentants des professionnels avec plusieurs organisations syndicales, dont le SNETAP, se sont inquiétés de cette décision et ont exigé à plusieurs reprises le maintien de cette capacité.

Il semble que cette demande ait été entendue par la DGER qui a finalement assuré le maintien de cette capacité. Cette annonce devrait être confirmée lors de la prochaine CNS "Études Générales" du 6 mars 2012.

Le SNETAP sera évidemment vigilant à la confirmation officielle de ce maintien.